



Recruter et former un jeune en alternance : Une opportunité pour l'entreprise

Le Cnam, une tradition de deux siècles d'enseignement supérieur professionnel.

► Pourquoi employer un salarié en alternance ?

L'alternance est un outil de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. En recrutant un jeune et en le formant à vos méthodes de travail, vous préparez une intégration réussie d'un futur collaborateur :

- Immédiatement opérationnel,
- Possédant la culture d'entreprise et l'habitude de son fonctionnement,
- Connaissant les outils, les produits et leurs utilisations,
- Pratiquant une langue étrangère.

Conclure un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, c'est vous permettre de :

- Bénéficier d'exonérations de charges
- Percevoir une aide du conseil régional de Picardie.

► Quelles formations, quels diplômes ?

Le Cnam Picardie vous propose de nombreuses formations en alternance dans le cadre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

- **des diplômes d'ingénieur en BTP, Mécanique, Informatique, Automatique industrielle...**
- **des Licences (L3) en Economie - Gestion, Ressources humaines, Energies renouvelables, Chimie.**
- **des Titres homologués inscrits au RNCP* en Marketing Vente (Bac+4) et en Hygiène industrielle et environnement (Bac+5)**
- **des diplômes d'Etat en Comptabilité-Gestion (Bac+3 à Bac+5)**

* Répertoire National des Certifications Professionnelles



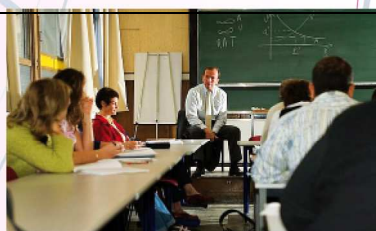
Ecole de Management du CNAM : EMCNAM		Accès	Certification	Durée de formation
Marketing - Vente				
Licence Economie et Gestion - Mention Gestion d'entreprise (L3) + spécialisation commerce	Bac+2	Bac+3	600H	12 MOIS
Responsable Commercial (Titre RNCP II)	Bac+3	Bac+4	600H	12 MOIS
Responsable Commercial (Titre RNCP II)	Bac+2	Bac+4	1200H	24MOIS
Expertise Comptable				
Diplôme de comptabilité et de Gestion (L1+L2+L3)	Bac	Bac+3	1744H	36 MOIS
Diplôme de comptabilité et de Gestion (L2+L3)	Bac+2	Bac+3	1244H	24 MOIS
Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (M1+M2) + Diplôme supérieur de Gestion et de comptabilité du CNAM -INTEC	Bac+3	Bac+5	800H	24 MOIS

Une double chance de réussir !

Nos formations en comptabilité vous permettent d'obtenir les diplômes d'Etat DCG ou DSCG et les diplômes CNAM INTEC DGC et DSGC (équivalence UE par UE si réussite aux épreuves)

Ressources Humaines				
Licence ressources humaines et relations sociales	Bac+2	Bac+3	446H	12 MOIS

Ecole d'Ingénieur du CNAM : EICNAM		Accès	Certification	Durée de formation
Bâtiment et travaux publics				
Ingénieur BTP option bâtiment ou route - terrassement, en partenariat avec l'ISTBTP Picardie	Bac+2	Bac+5	1800H	36 MOIS
Informatique				
Ingénieur Automatique – Informatique Industrielle, en partenariat avec l'ITII Picardie	Bac+2	Bac+5	1800H	36 MOIS
Mécanique				
Ingénieur Mécanique option maintenance, logistique ou production, en partenariat avec l'ITII Picardie	Bac+2	Bac+5	1800H	36 MOIS
Chimie				
Licence chimie (L3)	Bac+2	Bac+3	505H	12 MOIS
Environnement - Energies				
Licence énergies renouvelables (L3)	Bac+2	Bac+3	592H	12 MOIS
Hygiéniste du travail et de l'environnement (titre niveau 1)	Bac+4	Bac+5	995H	24 MOIS



► Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Une relation gagnante pour les jeunes et pour les entreprises !

Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage vous permettent d'obtenir une qualification ou un diplôme reconnu tout en travaillant, une opportunité de réussir votre insertion ou réinsertion professionnelle. Contrats de formation en alternance, ils associent une formation pratique en situation de travail et une formation académique.

Les contrats de formation en alternance vous concernent plus particulièrement si vous avez moins de 26 ans, mais aussi si vous êtes demandeur d'emploi de plus de 26 ans.

Le contrat de professionnalisation

Artisanat, commerce, industrie ou association toute entreprise assujettie au financement de la formation professionnelle continue peut conclure des contrats de professionnalisation y compris les entreprises de travail temporaire.

Il s'agit d'un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une période de professionnalisation, en lien avec la qualification recherchée, de 6 à 12 mois et jusqu'à 24 mois dans certains secteurs professionnels.

La rémunération dépend de l'âge du salarié et de son niveau de formation initial (avec ou sans le Bac.) :

Jeune de moins de 21 ans	Minimum 55% du SMIC (65% si vous êtes au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou équivalent)
Jeune de 21 à 25 ans	Minimum 70% du SMIC (80% si vous êtes au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou équivalent)
Demandeur d'emploi de 26 ans et plus	100% du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au SMIC

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un CDD de type particulier par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation. Toutes les entreprises peuvent conclure des contrats d'apprentissage, y compris les collectivités publiques et les entreprises de travail temporaire.

Le contrat peut s'étendre sur 12, 24 et jusqu'à 36 mois.

La rémunération dépend de l'âge du salarié :

Année de formation	Moins de 18 ans (% du SMIC ou SMC)	De 18 à 20 ans (% du SMIC ou SMC)	21 ans et plus (% du SMIC ou SMC)
1 ^{er} année	25 %	41 %	53 %
2 ^{ème} année	37 %	49 %	61 %
3 ^{ème} année	53 %	65 %	78 %

Quels sont les avantages ?

Pour l'entreprise :

Les procédures administratives sont simplifiées et l'employeur peut choisir le mode de contrat en alternance (professionnalisation, apprentissage).

L'employeur bénéficie d'une exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale si vous avez moins de 26 ans ou 45 ans et plus.

Les coûts de formation sont totalement pris en charge par l'OPCA dans le cadre de la professionnalisation et sont déductibles de la Taxe d'apprentissage dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Pour le salarié :

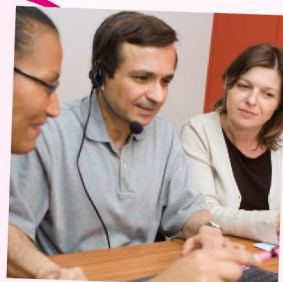
Vous êtes rémunéré et vous bénéficiez d'une formation pendant vos heures de travail.

Vous accumulez de l'expérience professionnelle et préparez une qualification ou un diplôme reconnu.

La formation est totalement gratuite pour vous.*

Autre avantage pour vous, ce contrat vous donne droit aux ASSÉDIC en cas de non transformation en CDI à l'issue de votre formation / contrat d'alternance. Vous cotisez pour la retraite.

* Participation au coût du séjour linguistique



► Informations pratiques

Organisation de l'alternance / Inscriptions

Nos formations en alternance débutent en fin Septembre.
Les formations se déroulent sur une, deux ou trois années. Le rythme de l'alternance école - entreprise est adapté à chaque métier (voir brochure de chaque formation).

Le calendrier de recrutement est disponible sur www.cnam.fr/picardie

L'admission des candidats est prononcée par une commission pédagogique après examen du dossier de candidature + tests de sélection + entretien individualisé de motivation et sous réserve de l'obtention du diplôme exigé à l'entrée en formation

Comment recruter un apprenti du Cnam ?

La réussite du dispositif de formation passe par la qualité du recrutement. Celui-ci nécessite la même attention que s'il s'agissait du recrutement d'un salarié diplômé. 3 étapes pour optimiser la qualité du recrutement :

- **La définition de votre besoin :** l'entreprise précise le profil du jeune qu'elle souhaite accueillir.
- **La sélection des candidats :** les candidats sont présélectionnés par le Cnam sur dossiers, entretiens de motivation, test d'Anglais et tests psychotechniques. Après avoir validé les dossiers de candidature, composés d'une notice personnelle et d'un curriculum vitae, l'entreprise recrute parmi plusieurs candidats.
- **Recrutement du candidat retenu :** L'entreprise fait part de son choix par courrier ou par fax adressé au Cnam.

Le Cnam envoie un dossier complet comprenant les formulaires nécessaires à la signature du contrat.

Avant la signature du contrat, le jeune passe la visite médicale d'embauche. Le médecin du travail lui délivre une fiche d'aptitude.

Le Cnam apporte toute l'assistance dont l'entreprise aurait éventuellement besoin lors de ces formalités.



► Contacts

Cnam Picardie

Avenue des Facultés
80 025 Amiens cedex 1
www.cnam.fr/picardie

► Contact EMCNAM



Tél 03.22.33.65.60

Mél : emcnam@cnam-picardie.fr

► Contact EICNAM



Tél 03.22.33.65.68

Mél : eicnam@cnam-picardie.fr

Conservatoire National des Arts et Métiers - Centre Régional de Picardie

Avenue des Facultés – 80025 Amiens cedex 1

Tél : 03 22 33 65 50 – Fax : 03 22 33 65 51 - www.cnam.fr/picardie

Le CNAM Un grand établissement d'enseignement supérieur
Un réseau national
Un important pôle de recherche
80 000 stagiaires par an en France
7 000 diplômes délivrés chaque année dont
800 diplômes d'ingénieur
500 formations différentes
200 ans de savoir-faire

